



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME**



COMMUNIQUE N°009-2019-/CNDH

Suite à la dispersion violente du *sit in* des membres du Collectif des diplômés handicapés le 11 mars 2019 se soldant par des blessés, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) :

- rappelle que la liberté de manifester pacifiquement sans troubler l'ordre public participe de l'exercice démocratique et constitue un droit fondamental des Droits de l'Homme ;
- appelle le Gouvernement à l'observance stricte de ce droit constitutionnel ;
- condamne fermement tout recours excessif à la force ;
- exhorte l'ensemble des forces vives à créer et maintenir un climat politique apaisé dans l'intérêt supérieur de la nation malienne en engageant un dialogue social constructif ;
- invite les unités de maintien d'ordre à user de la force comme mesure de dernier ressort et seulement dans la mesure où le rétablissement de l'ordre public le requiert.

Pour la CNDH, la prévention des troubles, porteurs de violations des droits humains, est une responsabilité partagée.

Bamako, le 13 mars 2019
Le Président

Maître Malick COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel: (00223) 202970.21 — BP. E 3512 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com Siège de la CNDH : Rue 359-1^{ère} Rue après le palais des sports, Direction
Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000